



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

équipements

Question écrite n° 92373

Texte de la question

M. Michel Ménard attire l'attention de Mme la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur l'application de la circulaire n° 5608 du 19 septembre 2012 du Premier ministre, définissant les orientations pour l'usage des logiciels libres dans l'administration. La circulaire incitait les ministres à l'utilisation des logiciels libres dans leurs services. Or, le 30 novembre 2015, a été signée une convention de partenariat entre l'éducation nationale et l'entreprise américaine Microsoft qui édite et vend entre autres des logiciels informatiques. Il souhaite savoir pourquoi il n'a pas été fait appel à des logiciels libres.

Données clés

Auteur : [M. Michel Ménard](#)

Circonscription : Loire-Atlantique (5^e circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 92373

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [12 janvier 2016](#), page 261

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)